

Conférence de presse du 21 août 2024 à Evionnaz

### Intervention de Marianne Maret, Conseillère aux Etats

#### Un texte extrême

Les citoyennes et citoyens suisses sont appelés à voter sur un nouvel article 78a de la Constitution fédérale.

Ce nouvel article introduit 2 aspects supplémentaires :

- a) A l'alinéa 1, lettre b il est écrit : *La Confédération et les cantons doivent ménager la nature, le paysage et le patrimoine bâti également en dehors des objets à protéger.*

En clair, cela signifie que la superficie des objets aujourd'hui protégés sera obligatoirement étendue.

- b) A l'alinéa 1, lettre c il est écrit : *La Confédération et les cantons doivent mettre à disposition les surfaces, les ressources et les instruments nécessaires à la sauvegarde et au renforcement de la biodiversité.*

Il apparaît là aussi clairement que l'objectif prioritaire de ce nouvel article constitutionnel vise à octroyer davantage de surfaces, de ressources financières et de dispositifs législatifs pour sauvegarder et renforcer la biodiversité.

Cette disposition ouvre la porte à **tout**, à elle seule elle démontre que cette initiative est trop extrême.

Pour les initiants, seuls 8% du territoire correspondent à la vision de leur initiative :

Ainsi ils ignorent d'immenses portions de notre territoire dans lesquels la biodiversité s'exprime pleinement soit les zones montagneuses, les cours d'eau, les forêts, les surfaces agricoles de promotion de la biodiversité.

De son côté, l'OFEV quantifie prudemment les aires de biodiversité à plus de 23% de notre territoire.

A noter que Pro Natura a déclaré en décembre 2023 que son objectif est de protéger strictement 30% du territoire national. Il manquerait donc actuellement une surface protégée égale à celle des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis.

Cette initiative veut rendre intouchables de grands espaces de notre pays; elle vise également à protéger la nature au-delà des zones protégées.

Accepter cette initiative c'est ouvrir la porte à des guerres sans fin, car on s'achopperait clairement à des énormes problèmes de définition. Les chiffres que je viens de vous donner en sont l'illustration parfaite.

En outre, les intérêts de protection primeraient les intérêts d'utilisation avec toutes les contraintes que cela engendrerait pour l'agriculture, pour la production d'énergie, pour la sylviculture et pour le tourisme. Davantage de biodiversité et tant pis si l'on augmente notre dépendance envers les autres pays pour les denrées alimentaires, l'énergie et le bois et tant pis si on déplace le problème.

Sans compter que pour construire de nouvelles routes, de nouvelles voies de chemin de fer ou de nouvelles lignes électriques, cela deviendrait encore plus compliqué que maintenant ! Cela renforcerait les obstacles déjà nombreux actuellement.

Les demandes excessives contenues dans cette initiative ont amené le Conseil fédéral et les Chambres fédérales à refuser cette initiative et je m'engage avec conviction contre cette initiative même si la protection de la biodiversité est importante à mes yeux. Je dis oui à la biodiversité mais non à cette initiative trop extrême.

Pourquoi déposer des textes aussi extrêmes que cela, je ne comprends pas. En toute modestie, il me semble que pour atteindre vraiment un objectif on devrait s'y prendre un peu autrement !